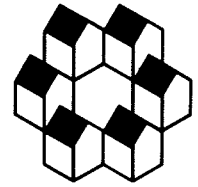




FÉDÉRATION ROMANDE
IMMOBILIÈRE
ASSOCIATION ROMANDE
DES PROPRIÉTAIRES



rue du Midi 15
case postale 5607
1002 Lausanne

téléphone 021 341 41 42
téléfax 021 341 41 46

site internet <http://www.fri.ch>
E-mail mail@fri.ch

Communiqué de presse

La FRI salue le premier pas vers un programme d'assainissement énergétique des bâtiments

Le Conseil national vient de décider d'affecter une partie du produit de la taxe sur le CO₂ (au maximum 200 millions par année) à la rénovation énergétique des immeubles. Le programme fédéral d'assainissement des bâtiments sera ainsi durablement financé.

La FRI, qui regroupe plus de 20'000 propriétaires privés et institutionnels, se réjouit de cette décision. Celle-ci concilie les légitimes préoccupations économiques des propriétaires avec le souci de ménager l'environnement. Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable et permettra de favoriser l'amélioration énergétique des immeubles de façon tangible, concrète et directe. Cette décision constitue également un coup de pouce aux entreprises actives dans le domaine de la construction en cette période de tassement économique.

La FRI encourage le Conseil des Etats à voter dans le même sens que le Conseil national afin que le programme fédéral d'assainissement énergétique des immeubles puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010 au plus tard.

En s'appuyant sur les chambres immobilières qui lui sont rattachées, la FRI s'emploiera à inciter les autorités cantonales à utiliser les subventions fédérales financées par la taxe sur le CO₂ et, le cas échéant, à les compléter de manière à encourager les propriétaires à assainir leurs immeubles sur le plan énergétique. Pour donner un maximum de chances de succès au programme fédéral d'assainissement des bâtiments, la FRI demande par ailleurs que la décision prise aujourd'hui par le Conseil national soit accompagnée de mesures fiscales en faveur de la rénovation énergétique. Enfin, la FRI continuera de sensibiliser les propriétaires aux enjeux énergétiques, notamment au travers de la diffusion d'informations et de l'organisation de cours.

Lausanne, le 19 mars 2009

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 079 658 31 92